

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1067 du 22/II/1982
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.22021/07/

Portant intégration et nomination de Monsieur IBOULAMOKI Daniel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

-----60-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

C I S A S :

D.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchiques des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 1168/MEN-CAB-DGAS du 01 Juin 1982 du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 sus-visé, Monsieur IBOULAMOKI Daniel, né le 3 Janvier 1957 à Fort-Roussel titulaire de la Licence Es Lettres (Section : Langues vivantes Etrangères, option : Anglais) obtenue à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 22/II/82

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-GBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP ... 2
DFP/BST 1
D.B. 1
D.C.F 1
MEN 2
DOSSIER 3
INTERESSE ... 1
SGCM/BC 2/-